

1987

15 semaines de conflit et ...l'accès à la Catégorie "A"

Comme prévu, le Sncta se retrouve dans le bureau de M. **Douffiagues** le 6 janvier.

Comme prévu, le Ministre tient à lui faire part de ses réflexions sur l'Agence car il « doute de la possibilité de solutions aux revendications du syndicat dans le cadre de la fonction publique ».

Comme prévu, le Sncta réaffirme qu'il est tout à fait possible de répondre à celles-ci par « une intégration du Corps dans la Catégorie A, ce qui ouvrirait l'accès aux postes d'encadrement et de conception, ce qui permettrait une carrière plus harmonieuse ».

On en reste là !

Et puis en février, fidèle à une vieille tradition, le Sncta s'est procuré une Note du Conseiller Juridique à l'Adjoint au Directeur Général de l'Aviation Civile (leurs bureaux respectifs sont distants de quelques mètres)..... Note relative au « service minimum ».

Le Conseiller, M. **Olivier Dutheillet de Lamothe** donne entièrement raison au...Sncta à propos de la levée des astreintes.

Le Conseiller Juridique se réfère bien sûr à la lettre du texte de loi mais également à son exposé des motifs présenté au Parlement ainsi qu'aux travaux préparatoires de la loi que l'Administration avait finalement été forcée de nous communiquer après nous les avoir refusés !

Les militants du Sncta savaient donc lire correctement !

Bien entendu, le Sncta s'empresse de publier cette Note qui n'était pas destinée à être rendue publique.....

Le 9 février, nouvelle réunion des Syndicats Autonomes à laquelle participe bien évidemment le Sncta.

Ces Syndicats décident ce jour-là de prendre le nom de

« GROUPE DES DIX ».



Quelques semaines plus tard, le Sncta publiera un « Flash Info » Spécial de 22 pages entièrement consacré aux diverses démarches du Groupe.

Le Comité National réuni à Toulouse les 17 et 18 mars, sur proposition du Bureau National, donne son feu vert à la diffusion d'informations rapides via le *minitel*.

Dans les faits, il approuve l'utilisation de pages spéciales sur le site ouvert par..... **Radio Luberon** !

Me voilà investit d'une nouvelle tâche...

Ce sera le fameux "**3615 LUB**" qui va fonctionner pendant des années et qui sera très consulté, notamment les soirs de CAP....

Jean-Gab va s'empreser d'en assurer la promotion !



Le **25 mars**, le CCR Nord s'énerve. Courant février, il avait déjà voulu faire grève une journée à propos de ses horaires de travail et de ses effectifs. La conciliation avait permis d'éviter cette grève.

Mais un mois plus tard, rien n'ayant réellement changé, son Assemblée Générale invente une nouvelle forme d'action, la grève d'une heure tous les matins. Elle est effective les **1^{er}, 2 et 3 avril**.

Et me revoilà « en contact » avec l'AFP, Le Monde, l'Agence Centrale de Presse, Air et Cosmos.....

Le **7 avril**, **Jacques Douffiagues** reçoit le Sncta. Le résultat de cette rencontre ne plaît pas aux Contrôleurs Aixois qui font grève une heure le **9**.

Le **15**, rencontre entre le Directeur Général et les Syndicats. A la suite de laquelle l'Intersyndicale Nationale dépose un préavis pour une grève de 6h30 à 9 heures, chaque matin, les **21, 22, 23 et 24**.

Cette fois, j'ai droit à Antenne 2, Le Matin, RTL, Sud Radio, France Inter, RMC, Associated Press, TF1, FR3, M6, Le Figaro, Nice Matin, etc....

De nombreuses Assemblées Générales se tiennent un peu partout. Si bien que la grève matinale reprend dès le **27**.

Le **29**, le Sncta est reçu seul par le Conseiller Social du Ministre, M. **Duret** puis par le Directeur Général avec toutes les autres organisations syndicales.

Surprise ! Le Bureau National du Sncta décide tout seul, sans concertation avec quiconque, d'annoncer à **Daniel Tenenbaum** qu'il suspend la grève.

Je suis de service à Aix et c'est **Jacky Frauziol**, le Chef de la Subdivision Contrôle, qui vient m'annoncer cette nouvelle en Salle de contrôle. **Stupeur !**

D'ailleurs, sur le moment, je ne le crois pas. Malheureusement, l'information est rapidement confirmée par les Secrétaires Nationaux eux-mêmes.

Alors, c'est la colère. Car les Pouvoirs Publics avaient refusé d'attribuer des points d'indice et seulement proposé de relever la Prime d'Exploitation de350 francs. Le Sncta avait même apposé sa signature sur cet « *accord* ».

Avec **Christian Clave de Otaola**, qui m'aiguillonne, nous nous "enfermons" au local syndical jusque très tard dans la nuit. Nous contactons systématiquement les Sections locales des Centres et le plus d'aérodromes possible.

Partout, c'est la même réponse : « **ON CONTINUE LA GRÈVE** ».

A la suite de quoi le Bureau National m'accusera d'avoir personnellement lancé la révolte.....¹.

¹ Lorsque tout cela sera décanté, face à cette « accusation », **Joël Raymond** (l'un des signataires de la Motion N°54 du Congrès de Biscarosse) déclarera publiquement à qui voulait bien l'entendre (pendant plusieurs années) que "*c'est grâce à Fournier que la Catégorie « A » a été obtenue ; heureusement qu'il a réagi*".....

Le mouvement reprend donc dès le **30 avril** au matin, les adhérent du Sncta faisant la grève sur les préavis maintenus par les autres Syndicats.

Devant la fronde, le Bureau National décide de convoquer le Comité National pour le 5 mai.

Des Assemblées Générales extraordinaires se réunissent quasi spontanément dans la journée, à Aix, à Bordeaux, à Orly, à Reims... Les Sections Sncta concernées adressent directement des télégrammes au Directeur Général pour « *annuler la suspension de la grève* ».

La veille du Comité National, le Bureau National se voit contraint d'expédier un télex à la DGAC pour confirmer que le Syndicat valide à l'échelon national les préavis de grève déjà déposés.

Le Comité National du **5 mai** est un peu houleux mais chacun s'efforce tout de même de garder son calme.

Après de longues explications des Secrétaires Nationaux, le Comité refuse de ratifier leur signature du 29 avril.

Afin de ne pas donner crédit à ceux qui voudraient voir des désaccords au sein du Sncta, je propose que soit immédiatement expédié un télégramme au Ministre lui demandant l'ouverture de négociations sur la base de nos revendications. Le Comité approuve et le télégramme part aussitôt.

Afin de bien *marquer* les choses, c'est **Philippe Tessier** (Nice), Président de la séance, qui signe ce télégramme.

Le débat reprend.

Je me plains évidemment de l'incident du 29 avec **Frauziol** mais je déclare surtout : « *Le Sncta ne peut accepter une augmentation de prime, ce serait renier 17 ans de Sncta !* ».

Michel Mathias (CCR Nord) estime pour sa part que le 29 « *on a risqué l'effondrement du Sncta* ». **Claude Valuy** (Orly) confirme les propos de **Michel**. Etc...

Pierre Bossy fait amende honorable et « *regrette la bavure* ».

Le Comité National décide alors de déposer lui-même un préavis national pour la totalité de la semaine du 11 au 15 mai identique aux précédents.

Coup de théâtre. Alors que nous n'avons que trois Secrétaires Nationaux, **Bertrand Dampffoffer** et **François Peytour** démissionnent du Bureau National

Michel Mathias réagit aussitôt : « *bavure ou pas, je demande au Comité de refuser ces démissions* ».

Patrick Bourchet constatant que les Secrétaires Nationaux ne sont pas à l'origine de la proposition d'augmentation de prime, estime que « *Le Bureau National n'a pas à se sentir désavoué par la base. Il a tenté d'accepter un 'petit truc' pour pouvoir entamer d'autres négociations avec la grève suspendue. Les Contrôleurs n'ont pas marché. Le Bureau National doit rester à son poste et retourner au ministère* ».

Bertrand et **François** retirent leur démission. **Claude Valuy** et **Jean-Jacques Guibert** se portent volontaires pour rentrer au Bureau jusqu'à la fin du conflit.

Il est 18h30, le Comité National publie un communiqué final dans lequel on peut notamment y lire :

"Après être intervenu dès la mi-journée par télégramme auprès du Ministre des Transports en personne, le Comité National précise que le conflit ne pourra être résolu que par une négociation prenant en compte les responsabilités professionnelles des Contrôleurs et le règlement du calcul de leur retraite qui ne saurait aboutir par de simples augmentations de primes."

Le [12 mai](#), les Syndicats sont convoqués par le Ministre des Transports. Le [13 mai](#), ces mêmes Syndicats rencontrent son Directeur de Cabinet, **M. Edou**. Le Sncta claque la porte au bout d'une heure et demie de vaines discussions.

Apprenant que pendant cette rencontre, le Ministre de la Fonction Publique, **M. de Charrette**, venait de déclarer à la tribune du Sénat : « *Les Pouvoirs Publics sont désireux d'apporter une solution au conflit des contrôleurs de la Navigation Aérienne mais ne trouvent aucun répondant en face d'eux* », le Bureau National me demande aussitôt de rédiger et de publier dans les plus brefs délais un communiqué de presse :

« Le Bureau National du Sncta tient à couper court solennellement aux

insinuations des Pouvoirs Publics ainsi qu'aux commentaires de certains médias qui se complaisent à vouloir décrire l'actuel conflit chez les Aiguilleurs du ciel comme une grève menée par une base indéfinie et maximaliste.

Au nom du Sncta tout entier et de la profession qu'il représente, son BUREAU NATIONAL récuse formellement tout amalgame avec des conflits récents notamment et justement dans les Transports.

Il n'existe dans aucune Tour et aucun Centre de Contrôle de "coordination" ni formelle ni informelle.

Quant aux Assemblées Générales, les Contrôleurs en ont une pratique régulière, y compris en période de paix sociale, depuis au moins quinze ans et c'est d'ailleurs leur fierté.

Les évènements récents relatifs à la suspension avortée de la grève en cours sont le fait exclusif des organes statutaires du Sncta.

Ce sont ses organes strictement légaux -Sections Locales, Comité National, Bureau National - qui ont assumé leurs responsabilités ultimes au sein même du Syndicat qu'ils constituent.

C'est en ce sens que les Sections Syndicales sont intervenues officiellement auprès de l'Administration dès le 30 avril au matin. C'est également dans ce sens que s'est exprimé publiquement le

Comité National du Sncta le 5 mai
dernier.

Alors même que le Sncta doit rappeler
une nouvelle fois que ses militants
ne sont jamais des permanents
syndicaux mais d'abord et avant tout
des Contrôleurs à part entière,
exerçant normalement leur profession,
la poursuite de la grève décidée à
l'intérieur même du Syndicat n'est
que l'expression de la démocratie
syndicale, exercée souverainement par
les adhérents et les militants d'une
organisation qui recueille 54% des
suffrages aux élections
professionnelles.

Ces éléments, parfaitement normaux,
ne peuvent donc donner lieu à
interprétation.

Signé : Jacques Fournier
Porte-Parole Sncta. »

Le 20 mai, M. Edou reçoit à nouveau les Organisations Syndicales pendant...
cinq heures trente. C'est le jeu du chat et de la souris. Il n'en ressort rien !

Mais va rester célèbre une nouvelle saillie de...**Louis Pailhas** : *« ce que le
Sncta entend par revalorisation de la fonction contrôle, c'est le fait de se faire
payer la capacité à NUIRE »*.

Jean-Jacques Guibert va réagir très vertement à ces propos ! Il est ulcéré
pendant des années par cette déclaration du Directeur de la Navigation Aérienne.
Je crois même qu'aujourd'hui encore, il ne l'a pas digérée !

Et c'est également ce jour-là que **Pierre Bossy** va inaugurer sa formule qui va
faire florès : *« la revalorisation de la fonction contrôle pour les Contrôleurs qui
ont le casque sur les oreilles et le micro en main »*.

Qui deviendra vite « LE CONTROLEUR CASQUE-MICRO ».....

La bataille de la communication

Voilà un mois que le conflit est commencé. Il est clair maintenant, vu l'attitude des Pouvoirs Publics, qu'il va durer.

Je me trouve avec une très grande responsabilité, celle de gérer au mieux les relations avec la presse.

D'ailleurs, dès le **26 mai**, je me retrouve en direct sur Europe 1, face à **Daniel Tenenbaum** et au Président de la Compagnie Air Inter. Ca va être « *hard* »....

J'en profite, en parfait accord avec le Bureau National, pour déclarer, à l'antenne, qu'à ce stade du conflit « **seule une MÉDIATION permettrait de rechercher une solution** ».

Daniel Tenenbaum est totalement pris de court !

Poussant notre avantage, dès le lendemain, le Bureau National adresse un télex en ce sens à **Jacques Douffiagues**.

Cette demande de **MÉDIATION** est réitérée par un nouveau télex le **1^{er} juin**. Ils restent sans réponse du Ministre ! Ce que nous dénonçons alors par communiqué à la presse.....

Et dans cette bataille de la communication, il va falloir être plus malin que l'adversaire et jouer serré avec la presse.

Coté Pouvoirs Publics, je décide, approuvé par le Bureau National, que je ne répondrai pas aux provocations. Je vais systématiquement refuser de donner des interviews lorsqu'elles porteront sur la proposition du Député **Lamassoure** de retirer 1/30^{ème} de salaire dès la première heure de grève.

C'est le déchaînement contre les « Aiguilleurs du ciel » jusqu'au plus haut niveau de l'Etat !!!! On y retrouve notre vieil " ami " **Ch.P.**



Trop, c'est trop! Jacques Chirac, Edouard Balladur et Charles Pasqua partagent le ras-le-bol de l'ensemble des usagers

Photo « *Le Méridional* »

Cela ne nous impressionne guère. Je déclarerai une seule fois pour toute : « *Si ils veulent nous retirer 1/30è dès la première heure, nous pourrons alors faire gratuitement la grève toute la journée* » !!!

J'observerai le même comportement lorsqu'on voudra me faire répondre à telle ou telle déclaration du Ministre, du Directeur Général ou de Parlementaires.

Cette attitude délibérée va être contestée par de jeunes Contrôleurs du Centre de Reims qui me dépêcheront l'un des leurs pour me houspiller... Je lui explique donc que les Contrôleurs ne sont pas en grève pour que j'aie à faire des bons mots à la télé, sur les radios ou dans les journaux. Je suis leur Porte-Parole pour défendre publiquement, du mieux possible, leurs revendications et rien d'autre.

Avec les journalistes, c'est parfois très tendu lorsque je refuse de répondre à leurs questions. Mais les bonnes relations que j'entretiens avec eux depuis fort longtemps permettent d'arrondir les angles.

Il y a d'ailleurs une anecdote *amusante* à ce sujet.

Un soir, très tard, Europe 1 m'appelle chez moi. C'est un tout jeune journaliste que je ne connais pas.

Je lui indique que je veux bien discuter avec lui mais qu'en aucun cas, je le lui précise à plusieurs reprises, je ne veux être enregistré.

Cependant, à la façon dont il me parle et me pose des questions très précises, j'acquiesce la certitude que son magnétophone tourne.

Ni une, ni deux, « l'entretien » terminé, j'appelle aussitôt mon vieil ami **Gérard Jouany** qui, par chance, est bien chez lui.

Ayant tout compris, il me répond « *je m'en occupe* ».

Dix minutes plus tard, **Gérard Jouany** me rappelle : « *T'es quand même un vieux renard ! Tu avais bien été enregistré et ils s'apprêtaient à diffuser ça au journal de la nuit. Mais comme on entend bien à plusieurs reprises que tu ne veux pas être enregistré, le Rédacteur en Chef de nuit n'a pu me refuser d'effacer toute la bande. Et mon jeune collègue s'est fait taper sur les doigts* ». ²

Merci **Gérard** !

Le **11 juin**, c'est d'ailleurs ce même **Gérard Jouany** qui me prévient que **Daniel Tenebaum** vient d'annoncer à la presse qu'il va modifier le « *service minimum* » pour la durée du Salon Aéronautique du Bourget qui va s'ouvrir. Evidemment, le Directeur Général ne nous en a jamais parlé.....

² Je tairai son nom, je n'ai jamais revu ce jeune journaliste... Europe 1 ne me l'a jamais renvoyé ! Mais il a fait depuis une belle carrière journalistique et lorsque aujourd'hui je l'entends toujours, je ne peux m'empêcher de sourire. Ma vieille expérience lui a sûrement servi de leçon... du moins espérons-le !

S'il comptait sur un effet de surprise, c'est raté ! Dès qu'il diffuse sa « Décision Ministérielle », nous sommes prêts à lui répondre. J'ai même eu le temps d'aviser les autres Syndicats. La réponse prend la forme d'un communiqué Sncta-Cgt-Cfdt !

Il entendait nous obliger à laisser partir « l'avion Air Inter du matin » pour Paris. Nous lui notifions donc aussitôt que les Contrôleurs n'appliqueront pas cette décision valable à compter du 15 juin. Mais je me garde bien d'en avertir la presse !

De fait, seuls les Contrôleurs d'Aix refuseront réellement de laisser partir cet avion du matin. Alors, **Daniel Tenenbaum** va être furieux. Perdre la face devant la presse, ce n'est jamais agréable.... Si bien qu'il va faire traduire ces Contrôleurs devant le Conseil de discipline.....

A partir du **16**, je suis à Paris, Salon du Bourget oblige... Mais surtout parce que je suis invité sur RTL, dans la célèbre émission matinale de **Philippe Caloni**³. Pendant une demi-heure je réponds, en direct à toutes ses questions.

A ma sortie du studio, je suis accueilli par tous mes copains de la Station.

Après les congratulations d'usage, ils m'apprennent que **Jacques Douffiagues**, en direct du Salon du Bourget, annoncera sa décision de **passer la Navigation Aérienne en Agence.....**



Photo « Libération »

Quelle erreur de communication du Ministre et de ses services !

Car le même jour, à 15h30, nous avons déjà depuis plusieurs jours convoqué une conférence de presse qui va se tenir dans les locaux de la Fédération Autonome des Transports (FAT) qu'elle a amicalement mis à notre disposition.

³ **Philippe Caloni** est décédé en 2003. En hommage à cette « *grande voix de la radio* » un Prix a été créé portant son nom pour récompenser « *le talent, l'éclectisme du journaliste dans l'exercice de l'interview ou de l'entretien* ».

Grâce à **Jacques Douffiagues** toute la presse est là, à commencer par toutes les chaînes de télévision !

Mais cette conférence, donnée par **Pierre Bossy, Bertrand Dampfhofer, Philippe Taurisson** et moi-même, commence par un incident.

Les journalistes des télés se pressent autour de moi pour avoir « ma » réponse à l'annonce du Ministre. Il n'y a que ça qui les intéresse....

Au grand effroi de **Bertrand**, je me fâche (pour de bon !) et je prie les cameramen de se retirer du premier rang et de s'installer au fond de la pièce. Tous les autres journalistes des journaux et des radios applaudissent.

(soulagement de Bertrand).

J'indique, en effet, que cette conférence de presse ayant été convoquée largement avant les dernières déclarations du Ministre, nous n'entendons pas modifier le programme de ce que nous avons à dire sur le conflit, dont la « **médiation** » bien entendu.



Photo "Valeurs Actuelles"

A la fin de celle-ci, qui se déroule alors tout à fait normalement, je vais devoir répondre aux télés qui toutes...ont bien voulu...patienter !

Evidemment, elles me confirment qu'elles n'ont qu'une seule question à me poser : qu'est-ce que nous répondons au Ministre sur l'Agence ?

J'ai le réflexe de leur dire : « *regroupez-vous, je ne ferai qu'une seule déclaration à vous toutes* ».

Et là, pendant que nous nous installons tous dans les jardins de la FAT, j'ai un instant de panique ! Nous jouons quand même très gros !!!

C'est mon fidèle acolyte **Philippe Taurisson** qui va me souffler la bonne formule.

Face aux caméras de TF1, Antenne 2, FR3, Canal + et M6 je déclare :

« Le Sncta n'a pas de position dogmatique sur l'Agence. Que M. Douffiagues nous présente un véritable projet complet, nous l'examinerons. Mais si M. Douffiagues veut imposer une agence-sanction contre les grévistes, c'est non ».

Cela ne satisfait pas **Marie-Claire Thiers** de FR3, journaliste très... têtue et que je n'aime pas trop. Elle réussit cependant à m'entraîner à l'écart et veut absolument me faire dire je ne sais plus quoi. Mais elle n'y arrive pas ! Après trois prises de vue, elle repart en...pétard.

Et c'est ainsi que toute la soirée, ma courte déclaration, devant cette « forêt » de caméras, va passer en boucle sur toutes les chaînes aux journaux télévisés.

La presse écrite du lendemain va se déchaîner contre...**M. Douffiagues** !!!!
Le plus bel article viendra du "Monde" :

Un conflit traité avec légèreté

Le gouvernement n'a pas su traiter convenablement la grève des contrôleurs aériens. Au départ, son discours et son attitude semblaient parfaitement cohérents. Les revendications qui lui étaient présentées n'étaient pas démesurées : après tout, il est normal qu'un contrôleur aérien trouve injuste de voir disparaître de sa feuille de salaire (15 000 F en fin de carrière) la moitié de son revenu au moment où il part à la retraite, les primes (30 % des rémunérations) n'étant pas prises en compte. Le gouvernement répondit donc que les règles de la fonction publique interdisaient d'intégrer des primes dans les salaires, sauf pour les personnels encourant des risques physiques. Il proposa de créer un établissement public plus souple de ce point de vue. Refus des syndicats, si l'on en croit la direction de l'aviation civile. Et M. Douffiagues de broder sur le thème des syndicats irresponsables « qui veulent le beurre et l'argent du beurre, les garanties de la fonction publique et les avantages du privé ».

En y regardant de plus près et en écoutant les protagonistes de ce conflit, on est sidéré de la somme d'erreurs et d'approximations qu'il a générées. Car il n'est pas exact de dire que tous les syndicats étaient contre la création d'un établissement public ; le SNCTA, qui représente plus de la moitié des « aiguilleurs du ciel », déclare n'avoir aucun *a priori*, mais qu'on ne lui a présenté que des ébauches vagues et inexploitable de projet d'établissement. Le directeur général de l'aviation civile, M. Daniel Tannenbaum, lui-même, reconnaît que le projet élaboré par ses services ne permettait pas de régler la question de l'intégration des primes. On est stupéfait d'une telle légèreté. Voulait-on vraiment parvenir à un accord avec les grévistes ?

Aujourd'hui, M. Douffiagues, profitant de l'impopularité de la paraly-

sie quotidienne du trafic aérien, charge sabre au clair. On ne voit pas en quoi cette tentative de passage en force pourrait permettre de trouver une issue au conflit. Le renforcement du service minimum ? Les contrôleurs aériens sont, d'ores et déjà, obligés dans le cadre du service minimum d'assurer des vols sanitaires, des vols gouvernementaux, des vols vers la Corse et la traversée de l'espace aérien français par les avions étrangers. Ils estiment qu'en période de grève ils achèment la moitié du trafic aérien. Peut-on aggraver ces obligations sans porter atteinte au droit de grève lui-même ?

Le ministre enfin met sur le même plan la limitation de l'exercice du droit de grève et l'étude de la création d'un établissement, qui sera forcément ressentie comme une mesure répressive par les principaux intéressés. Il condamne ainsi la seule sortie honorable.

La fin d'un conflit aussi coûteux et pourrissent ne sera sûrement pas atteinte avec de telles déclarations belliqueuses, mais par un processus sérieux de médiation ou d'arbitrage dont on semble, au sein de la majorité, commencer à comprendre l'urgence.

ALAIN FAUJAS.



Par là-dessus, avec **Hervé Briand**, j'anime les **17 et 18 juin**, à Paris, la seconde session de formation syndicale. Les adhérents sont venus de Tarbes, de Beauvais, de Mulhouse-Bâle, et d'Athis-Mons.

Le **23 juin**, pour la première fois depuis le début du conflit (commencé deux mois plus tôt...) M. **Douffiagues** reçoit enfin les Syndicats....



*A droite, en haut, avec la petite barbe, M. **Saadia**. Au fond, M. **Monnier**, qui se voit déjà
Président de la future « Agence ».....*

*A droite de M. **Douffiagues**, avec une barbe lui aussi, son Directeur de Cabinet, M. **Edou**.*

Photo "Libération"

Et la grève continue tous les matins, sauf les week-ends.

Avec son lot de communiqués de presse, d'interviews accordées ou refusées et de rectificatifs écrits adressés à ceux des journaux qui racontent parfois un peu n'importe quoi. Certains rectificatifs sont publiés, d'autres pas...C'est la loi du genre.

Le 1^{er} juillet, le Sncta obtient 50,07% aux élections professionnelles partielles qui viennent de se tenir en Région Nord, malgré le conflit, progressant, au passage, de 5,5%. Nous nous empressons de rendre public cet excellent résultat.

Mais la vraie surprise de ce 1^{er} juillet va venir du journal ... "Le Figaro" .

En UNE, il publie un sondage exclusif qui est loin, très loin, de nous être défavorable.

Un sondage BVA pour « Le Figaro »

Trafic aérien : les Français jugent la grève

77 % des Français estiment que la grève des contrôleurs aériens constitue une gêne importante pour les entreprises françaises.

74 % d'entre eux pensent qu'elle impose une gêne importante pour les particuliers.

70 % ont le sentiment que cette grève met en danger la compétitivité de l'économie française.

66 % jugent que les motivations des grévistes ne sont pas d'ordre politique.

Page 14 : nos tableaux et l'article de Charles REBOIS.

Certaines questions-réponses ne sont pas inattendues.

Mais quatre autres sont un véritable camouflet pour le Ministre et les élus de la majorité parlementaire.

II. L'usage du droit de grève

QUESTION. — Selon vous, cette grève répond-elle principalement à des motivations politiques ou à des motivations sociales et professionnelles ?

A des motivations politiques	18
A des motivations sociales et professionnelles	66
- N.S.P.	16
	100 %

5 QUESTION. — Estimez-vous que les moyens utilisés par les contrôleurs aériens pour faire aboutir leurs revendications sont légitimes ou qu'ils constituent un usage abusif du droit de grève ?

	ELECTEURS		
	Ensemble	Gauche	Droite
- Légitimes	44	72	32
- Usage abusif du droit de grève	38	16	53
- N.S.P.	18	12	15
	100 %	100 %	100 %

III. L'attitude du gouvernement

7 QUESTION. — Si cette grève se prolonge, selon vous, le gouvernement doit-il se montrer plus ferme ou plus conciliant ?

	ELECTEURS		
	Ensemble	Gauche	Droite
- Ferme	39	14	63
- Conciliant	48	76	28
- N.S.P.	15	10	9
	100 %	100 %	100 %

IV. La réaction des usagers

8 QUESTION. — Dans certains aéroports des voyageurs ont obligé des contrôleurs aériens à assurer le service et à faire partir leur vol. Trouvez-vous cela normal ou abusif ?

	ELECTEURS		
	Ensemble	Gauche	Droite
- Normal	37	31	42
- Abusif	45	56	42
- N.S.P.	18	13	16
	100 %	100 %	100 %

Jamais nous ne saurons quelle mouche a piqué "Le Figaro" pour publier tout ça alors que ce journal a pour ligne politique de soutenir chaque Président et chaque Gouvernement de Droite.

Jacques Douffiagues ne va jamais trouver un seul mot pour réagir à ce véritable coup de Trafalgar d'un grand quotidien ami !

Le **9 juillet**, comme si de rien n'était, il convoque les Syndicats pour leur présenter son « projet » d'Agence.



Photo "Le Méridional"

Dès la fin de cette présentation, l'Intersyndicale Nationale se réunit et lance un référendum ouvert à tous les Corps de la DGAC. Il débute le **15**. Il est dépouillé le **25** à Aix en Provence, sous l'œil vigilant de « *l'Observateur* » **Frédéric Rico**.

L'Intersyndicale me désigne alors pour annoncer les résultats à la presse :

**Le « projet » de M. Douffiagues est rejeté à 92,16% des voix !!!
Et seulement 7,45% pour.
On décompte également 121 bulletins blancs.**

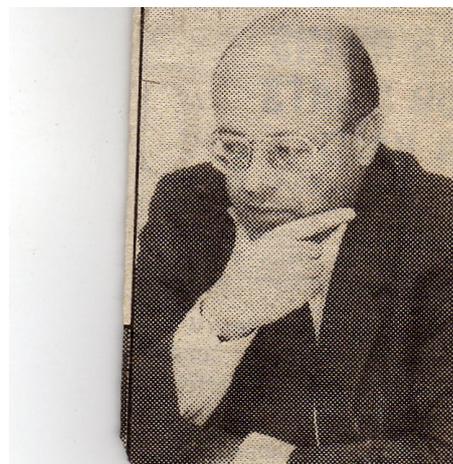


Photo "Le Parisien"

Et la grève matinale se poursuit.....

Les Conseils de Discipline

A partir du **18 juin** tombent les procédures disciplinaires.

La première charrette concerne évidemment l'Equipe Une du CCR/SE.

Ce que n'a jamais su le Directeur Général, c'est comment cette Equipe a pris sa décision, importante, puisque c'est elle qui devait « ouvrir le feu » le lundi 15 juin en "J1".

Or depuis longue date, l'Equipe Une avait prévu un méchoui le dimanche 14. C'est là, en plein air, autour du mouton, et en pleine bonne humeur que nous avons voté la décision de tenir tête à M. **Tenenbaum**. Toutes les Equipes d'Aix suivront ensuite l'exemple de la "Une".

Le **20 juin**, nous apprenons que cinq Contrôleurs de la Tour de Béziers sont également traduits en Conseil de discipline. « *Pour avoir, le 11 juin à 21h30, occupé les locaux de la Tour de contrôle et en avoir interdit l'accès au Chef d'Aérodrome qui venait à celle-ci en vue de permettre l'atterrissage du vol Air Littoral en provenance de Paris et qui de ce fait a dû se dérouter à Montpellier* ».

Dès que nous avons appris l'imminence des procédures disciplinaires, j'avais estimé qu'il serait judicieux de ne pas utiliser celle-ci médiatiquement pour ne pas fâcher un peu plus le Directeur Général ni envenimer inutilement les choses. Mon analyse avait été partagée par tout le monde au Sncta.

Cependant, alors que je m'étais planqué de la presse dans un hôtel de Roissy, j'ai reçu de très bon matin un appel téléphonique d'une journaliste de l'AFP. Compte-tenu de l'importance de l'affaire, elle avait obtenu chez moi le numéro de téléphone de ma "cachette".

Mme Brancovan voulait avoir confirmation qu'il y avait bien des conseils de discipline à venir.

Je me suis permis de lui demander d'où elle savait cela.

Elle m'a répondu fort simplement. Ce n'était pas la Dgac qui l'avait prévenue (ouf !) mais Jean-Marc Montanard, le Secrétaire Général du Spac-Cfdt

J'ai alors expliqué à cette journaliste que nous ne souhaitons pas ébruiter cette histoire pour éviter les pires sanctions aux Contrôleurs concernés.

Mme Brancovan, avec qui j'entretenais d'excellentes relations, m'a alors promis de garder pour elle son information. Et elle a tenu parole.

Heureusement que J-M. Montanard n'avait pas eu la malencontreuse idée de prévenir d'autres journalistes qu'elle.

Heureusement surtout que Mme Brancovan avait tenu à avoir mon avis sur la question.....

Le 29 juin, nous réunissons tous les Aixois poursuivis. Ils me demandent quasiment tous d'assurer personnellement leur défense devant le Conseil.

Le Bureau National Sncta me le demande également. L'Assemblée Générale des Contrôleurs Aixois applaudit lorsque je lui annonce que j'accepte cette tâche. A partir de là, secondé par **Jean-Jacques Guibert**, je vais rencontrer à plusieurs reprises notre avocat, **Me Béridot**.

Un soir, alors que je suis plongé dans mes dossiers juridiques, de retour chez moi, dans mon bureau, mon fils **Fabrice** vient me voir. Il veut que je lui explique comment je prépare la défense de mes copains.

Il est en train de passer son bac, après avoir fait grève contre la "Loi Devaquet" et avoir été chargé par son lycée des relations avec la...presse. Son bac en poche, il décidera - allez savoir pourquoi - de s'inscrire en fac de...Droit où il obtiendra sa Licence, sa Maîtrise mais ratera de peu son DESS. Bon sang ne saurait mentir, n'est-ce pas.....

Les Contrôleurs de Béziers

Plusieurs Contrôleurs de Béziers - ils sont Techniciens de l'Aviation Civile (TAC) - me demandent eux-aussi d'assurer leur défense. Ce que j'accepte immédiatement et bien volontiers.

Et c'est par eux que nous allons commencer, le 22 juillet.

Je suis accompagné de **Me Béridot**.

Dès l'ouverture de la séance, je le présente au Président du Conseil. Cela ne plait guère à M. **Jouffroy** qui s'énerve un peu et que l'on entend distinctement demander à l'un de ses assesseurs : « *allez me vérifier si cet avocat a le droit d'être là* ».....Evidemment qu'il avait le droit d'être là !

C'est le Directeur Régional Sud-Est de l'Aviation Civile , un certain ...**Foillard** qui a rédigé l'acte d'accusation.

Il l'a basé sur le Code de l'Aviation Civile, rien que ça.

L'occupation d'une Tour de contrôle est effectivement réprimée par l'article 282 de ce Code. En conséquence, ce M. **Foillard** réclame que les TAC de Béziers soient « *déplacés d'office dans un délai aussi court que possible* »...Mais quand même « *il conviendra de tenir compte de la durée de qualification de leurs remplaçants* »

Dans sa rage génétique contre les Contrôleurs, M. **Foillard** va même jusqu'à proposer de « *donner une autre affectation au Chef d'Aérodrome* » , sauf que ce dernier n'est nullement traduit devant le Conseil.....

La défense des TAC est toute simple.

Me Béridot, qui ne prendra jamais la parole au cours des trois séances, boit du petit lait. En effet, j'exhibe devant le Conseil le Journal Officiel des Débats Parlementaires en date du 13 décembre...1972 et j'exige qu'il soit annexé au procès-verbal.

Il s'agit de l'adoption par la Haute Assemblée du fameux article 282 du Code de l'Aviation Civile.....

C'est ma marraine, sollicitée, qui a effectué les recherches et m'a fourni ce document, puisé dans les archives du parti politique pour lequel elle travaille.

Un Sénateur, **Jean Colin**, était intervenu ainsi ;

« Je voudrais être certain que de simples troubles, que j'appellerais 'administratifs', qui résulteraient de mouvements revendicatifs de la part du personnel seront formellement exclus du champ d'application de la loi en discussion ».

Le Ministre des Transports de l'époque lui avait aussitôt répondu : *« Je précise tout de suite ma pensée vis à vis de M. Colin. Ce texte ne vise en aucun cas un trouble d'origine administrative ».*

Tout faux M. **Foillard** ! Exit son chef d'accusation.

Et je me fais un plaisir immense en précisant au Conseil que le Ministre des Transports en question n'était autre que... **Robert Galley**, de sinistre mémoire !!!!

Et je conclus mon intervention : *« Compte tenu de la méconnaissance manifeste des textes dont le haut fonctionnaire M. Foillard a fait preuve, vous ne pourrez dans cette affaire que considérer le Rapport que vous a fait le Directeur Régional comme nul et non avénu. Et donc ne retenir aucune sanction ».*

M. **Jouffroy**, le Président, va alors me répondre : *« M. Foillard propose, moi, je dispose ! ».* Et il décide alors d'une suspension de séance.

Et qui traîne alors dans les couloirs, comme par hasard ??? **Jean-François Sapin**, l'ancien Chef du CRNA Nord au moment de la grève de 1973. Les nouvelles de ma présence ont été vite dans le bâtiment de la DGAC. Il fait l'étonné de me trouver là et veut faire le surpris de me voir assurer la défense des TAC....

En fait, il est juste là pour me dire : *« Le Directeur Général veut vous voir ».*

Et me voilà donc dans le grand bureau d'angle du Boulevard du Montparnasse.

Daniel Tenenbaum veut discuter avec moi de la situation. Comme je l'ai déjà dit, c'est bien la preuve qu'il n'est pas rancunier.

Nous discutons donc à bâtons rompus. Je lui livre l'un de mes sentiments profonds : *« Pourquoi conservez-vous auprès de vous, depuis 1974, M. Saadia*

comme Conseiller Social . Pour ma part, j'estime que c'est lui qui est responsable de tous les conflits passés et en particulier de celui en cours ».

Et justement, comme par miracle, M. **Saadia** entre dans le bureau.

M. **Tenenbaum** me demande si je répèterais mes propos en sa présence. Je répète ! M. **Saadia** rit jaune.

En fait, le Directeur Général veut surtout me faire comprendre, à demi-mots, qu'il n'est personnellement pas favorable du tout à « l'Agence ». Il ira même jusqu'à me dire (en présence **d'Henri Conan**, de la Cgt, qui nous a rejoint) qu'un "bon" référendum organisé par les syndicats pourrait faire capoter le projet.....

Sur ce, je retourne au Conseil de discipline.



L'immeuble de la DGAC d'alors.

Les Contrôleurs d'Aix en Provence.

Ça commence par un gag. L'Administration est obligée de reculer le Conseil de discipline de vingt-quatre heures... Elle a convoqué les gars de l'Équipe Une un jour où ils sont de service ! Ce qui nous fera dit, goguenards, que l'Administration est plus pressée de faire tomber des sanctions que de trouver des solutions au conflit.....

Le 24 juillet au matin, je suis en compagnie de **Patrick Bouchet** qui, lui, siège au Conseil de discipline en tant que Représentant du personnel.

Nous décidons d'aller voir M. **Saadia** avant le début de la séance.

Là, j'ai pu constater que la réputation de **Patrick** n'était pas surfaite. Il ouvrait bien les portes des bureaux à coup de pied. Celle de M. **Saadia** ne fait donc pas exception...Et là, surprise partagée, nous nous retrouvons face à tous les Représentants de l'Administration au Conseil qui viennent de sursauter devant cette intrusion....Au milieu d'eux, **Frédéric Rico**, venu comme accusateur public.

Stupeur de tout ce beau monde, constatant que nous nous tutoyons avec **Rico**.

Comparaît en premier **Christian Clave de Otaola** qui était Chef de Quart de l'Équipe Une le 15 juin. Il avait voulu comparaître avec sa Médaille de l'Aéronautique (il avait été l'acheter tout exprès) mais avec **Me Béridot** nous l'en avons dissuadé.

Lecture lui est faite de son acte d'accusation. Puis la question rituelle lui est posée : « *Reconnaissez-vous les faits ?* ». Ca commence très fort car **Christian** répond : « *Oui, Monsieur le Président* ». Nouvelle stupeur et grand silence !

Je prend alors la parole : « *Vous n'allez avoir devant vous ni fonctionnaires indéliçats, ni fonctionnaires responsables de bavures, ni fonctionnaires ayant commis une faute dans l'exercice de leurs fonctions.*

Ce Conseil de discipline ne se réunit qu'à l'occasion de conflits sociaux, comme en 1973. Ce Conseil n'est donc constitué que pour réprimer ces conflits. C'est une spécificité de notre profession.

Nous sommes à la neuvième semaine du conflit en cours. On a déjà tout entendu sur la grève impopulaire, les grévistes de luxe etc... Mais aujourd'hui ne sont traduits aucun gréviste. Nous n'aurez devant vous que des personnels non grévistes (l'Equipe de nuit) au moment des faits ou des Contrôleurs "astreints".

Y aurait-il alors de bonnes consignes syndicales que les Contrôleurs peuvent suivre, celle de se mettre en grève et de mauvaises consignes syndicales à ne pas suivre ? ».

A la fin de sa comparution, nouvelle question rituelle à **Christian** : « *Avant de vous retirer, avez-vous quelque chose à rajouter pour votre défense ?* ».

Réponse de **Christian** : « *J'aurais bien des choses à rajouter... mais ces messieurs (il nous désigne de la tête **Me Béridot** et moi) m'ont dit de ne pas le faire* ». Tout le monde rigole.

C'est au tour d'**Yves Boudsocq**. Lui, il a vraiment quelque chose sur le cœur et ça lui fait le plus grand bien de le sortir au Conseil :

« Je tiens absolument à faire les remarques suivantes devant vous :
A la mi-janvier dernier, lorsqu'il est tombé de 10 à 20 cm de neige sur la Provence, TOUS les Contrôleurs étaient présents. En particulier ceux de l'Equipe Une qui étaient en "J2".
Et toute la journée, nous avons pu constater que les bureaux étaient vides. Les personnels administratifs étaient restés chez eux.
Tout le monde a eu l'air de trouver ça normal...
Mais Monsieur Rico n'a même pas estimé utile de féliciter les Contrôleurs ou au moins de les remercier.
Et c'est lui qui, aujourd'hui, nous accuse.... »
Tous les Représentants de l'Administration ont fait la gueule et **Rico** a piqué du nez dans ses papiers....

Ensuite, vont se succéder dix autres Contrôleurs devant le Conseil.
Parmi eux, quatre n'ont pas voulu que j'assume leur défense. Je m'apprête donc, avec **Me Béridot**, à quitter la salle. Le Président **Jouffroy** nous fait signe de rester !

Suit alors un défilé de mauvaise foi, d'explications *abracadabrantiques* de la part de ces Contrôleurs qui se sont concertés dans leur coin pour présenter une défense particulièrement pitoyable. M. **Jouffroy** changera très vite de ton, les interrogeant tout à tour : « Et vous, vous êtes Premier Contrôleur volant ou Premier Contrôleur amnésique ? ».
J'assiste, consterné, à cette scène lamentable mais je reste impassible et ne prononce pas un mot.

[Le soir, alors que **Patrick** et moi prenons un pot à une terrasse proche de la Dgac, passera M. **Jouffroy** qui, nous voyant, s'arrêtera quelques instants et me dira, : « Monsieur **Fournier**, heureusement que j'ai pu constater que vous ne cautionnez pas le système de défense de certains de vos camarades. Car j'étais à deux doigts de réclamer au Ministre de très fortes sanctions ».....

De retour au Centre, dans l'un de mes coups de gueule légendaires, j'ai été dire publiquement aux Contrôleurs concernés ce que je pensais de leur attitude et les conséquences qu'elle aurait pu avoir pour l'ensemble de leurs collègues traduits comme eux en Conseil de discipline. Ils étaient tout de même un peu penauds.]

Puis, gardé pour la fin de la journée, est venu le cas de **Jean-Claude Blaquièrre**. Il lui était reproché « d'avoir utilisé les moyens opérationnels du Centre alors qu'il n'était pas en fonction et d'avoir entravé le fonctionnement normal des services de la navigation aérienne ».

Jean-Claude était Délégué Syndical de Permanence en Salle de contrôle.

Frédéric Rico est donc là pour porter l'accusation. Il reproche précisément à

Jean-Claude d'avoir refusé la mise en route de « l'Air Inter du Salon » Marseille-Paris.

Le Chef du Centre a donc produit une transcription des communications téléphoniques entre Marignane et Aix.

Interpellant **Rico** par son prénom, ce que je n'ai jamais fait auparavant (et ne referai plus...), ce qui le déstabilise..., je commence par faire remarquer que ses transcriptions ne sont pas valables pour le Conseil car elles sont incomplètes, tronquées et je le prouve par le minutage qui est inscrit. Puis je me lance dans un cours (!!!) au Conseil sur la définition réglementaire de la demande de mise en route. A l'appui duquel je conclus qu'il est impossible d'accuser **Jean-Claude Blaquièrre** d'avoir refusé quelque autorisation que ce soit. La transcription est formelle, **Jean-Claude** n'a fait que confirmer à Marignane la consigne syndicale.

M. **Aucouturier**, Représentant de l'Administration, assis à gauche du Président, déclare alors : « *Monsieur **Fournier** a raison* ». [il ne siègera pas à la troisième séance...].

Nous produisons des attestations signées par tous les Délégués Sncta d'Aix indiquant qu'ils auraient eux-même fait comme **Jean-Claude**. La CGT enverra un télégramme de soutien pendant la séance.

A un autre moment, M. **Jouffroy** haussera un peu le ton, disant à peu près le contraire de ce que vient de déclarer un « *prévenu* » quelques minutes plus tôt.

Là, je me fâche ! Je demande aussitôt à la secrétaire de séance de nous relire ses notes. violemment interpellée, elle devient rouge comme une pivoine et ne sait pas quoi faire. M. **Cousin**, IAC surnommé *Saint Just* par ses collègues, qui siège à la droite du Président, met un terme à l'incident : « *Je pense que M. **Fournier** dit vrai* ».

J'irai m'excuser auprès de cette brave dame après les débats. Elle en retrouvera le sourire.....

La troisième séance du Conseil, le vendredi **31 juillet**, en début d'après-midi, va être menée tambour battant par M. **Jouffroy** qui, dès l'ouverture de la séance, s'adresse à moi : « *Je suppose , Monsieur **Fournier**, que vous êtes très pressé de rejoindre vos camarades au Ministère pour les négociations* ». Je le lui confirme. Ces négociations ont effectivement débuté la veille.

Au cours de ces trois séances, les délibérés, auxquels bien entendu, ni **Me Béridot** ni moi-même n'avons assisté, les propositions de sanctions suivantes ont été examinées : l'absence de sanction, l'avertissement, le blâme, la radiation du tableau d'avancement, l'abaissement d'échelon, l'exclusion temporaire de fonction pour une durée de cinq jours.

Aucune de celle-ci n'a obtenu une majorité.

Il revient donc au Président de décider seul de la proposition à faire au Ministre. On a compris qu'il va retenir l'exclusion temporaire tant pour les Contrôleurs de Béziers que d'Aix en Provence.

Pour **Jean-Claude Blaquièrre**, **Me Béridot** est particulièrement inquiet. Moi, beaucoup moins. Je parie avec lui une exclusion de quinze jours. Ce qui sera le cas ! **Me Béridot** me dira alors : « *Vraiment, vous connaissez bien votre petit monde de la Dgac* ». Mais il ne m'a jamais offert la bouteille de champagne pariée.....

Ce **31 juillet**, le Conseil terminé, je me retrouve donc avec **Patrick Bouchet** sur le trottoir de la Dgac, boulevard du Montparnasse. La R25 noire du Directeur Général est déjà là et **Daniel Tenenbaum** arrive avec ses collaborateurs.

- « *Ah, M. Fournier, je suppose que vous allez au même endroit que moi ?* »

- « *En effet, Monsieur le Directeur* »

- « *Je ne vous propose pas de vous emmener avec moi, toutes les places sont déjà prises* »

- « *Ça ne fait rien Monsieur le Directeur. Merci quand même* ».

Pendant ce temps, **Patrick** a trouvé un taxi. En m'engouffrant à l'intérieur, je dis, évidemment, au chauffeur : « *suivez cette voiture* » en lui désignant la R25. Il se marre et démarre.

Arrivés au Carrefour Duroc, je vois la R25 s'engager sur le Boulevard des Invalides.

Je dis alors au chauffeur: « *Tournez à gauche, Rue de Sèvres* ».

Il se marre à nouveau. « *Vous êtes du coin, vous !* ». Eh oui.

Et c'est ainsi que j'ai pu "accueillir" M. **Tenenbaum** sur le perron du Ministère. Il est ébahi.

- « *Mais comment avez-vous fait ?* »

- « *Ah, Monsieur le Directeur Général, vous ne savez sans doute pas que je suis né à Paris et que j'ai vécu vingt ans dans ce quartier* ».

Et **Patrick** et moi rejoignons **Pierre** et **Bertrand**.

La Médiation

Par trois fois, après la déclaration faite le **26 mai** au micro d'Europe N°1, nous avons proposé à M.**Douffiagues** d'organiser une **médiation** du conflit (**27 mai, 1^{er} juin, 6 juin**). Il n'a jamais répondu.

Le **26 juin**, nous en avons même appelé au Premier Ministre en personne. **Jacques Chirac**, lui aussi, ne daignera pas nous répondre.

On se souvient que le Sncta militait activement **DEPUIS 1974** pour cette **médiation** (Proposition de loi N° 742, Conférence de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en mai 1979, article dans Le Monde le 12 novembre 1979).

Le 20 décembre 1986, **Jean-Pierre Fourcade**, Sénateur, ancien Ministre de l'Équipement et des Transports, déposait une nouvelle Proposition de loi N° 147. Le 24 mars 1987 (!!!), le Député **Pierre Claisse** faisait de même avec une Proposition N° 655. Toutes deux tendaient à instaurer une procédure de **médiation** en cas de grève dans les services publics.

Ces propositions resteront dans les tiroirs du Parlement.

Le **16 juin**, c'était **Pierre Beregovoy**, ancien Ministre socialiste qui réclame, via l'AFP, la mise en place d'une procédure de **médiation** pour les "Aiguilleurs du ciel".

Le **26 juillet**, **Michel Delebarre** (PS), qui ne sait pas -et nous non plus- qu'il va devenir Ministre des Transports dans quelques mois, au Forum RTL-FR3 se prononce pour une **médiation** entre les deux parties en conflit .

Le **27 juillet**, **Michel Rocard**, lui aussi ancien Ministre, se demande, sur Antenne 2, « *si le temps n'était pas venu de chercher une **médiation** dans le conflit des Aiguilleurs du ciel* ».

La veille même des négociations, M. **Gabriel Peronnet**, ancien Ministre de la Fonction Publique de Giscard, déclare « *Le Gouvernement serait bien inspiré de nommer d'urgence un **Médiateur*** ».

De notre coté, nous n'étions pas restés inactifs. Après l'émission sur Europe N°1, j'avais établi une liste de huit Médiateurs possibles.

Le Bureau National en avait retenu trois, M. **Jean-Louis Petriat**, Pdg de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires), notre vieil ami, Haut Magistrat, « **Casamayor** » et M. **Jean-Jacques Dupeyroux**, Spécialiste et Professeur de Droit Social à l'Université.

Pas plus tard que le **1^{er} juin**, le Bureau National sollicitait ces trois personnalités.

Dès le **2 juin**, « **Casamayor** » acceptait « *bien volontiers* ».

Le 6 juin, M. Dupeyroux déclinait notre offre : «*Il ne serait pas raisonnable de vous laisser proposer mon nom, du fait des examens en cours à la Faculté et de contraintes familiales* ». Il ajoutait : «*Il y a à peu près aucune chance de voir mon nom accepté par les pouvoirs publics* ».

Le 29 juin, M. Petriat nous écrivait : «*Je suis contraint de refuser cette mission car mes nouvelles et nombreuses fonctions ne me permettent pas, pour le moment, d'y consacrer tout le temps nécessaire pour la mener à bien* ».

DOMMAGE.

Car on peut facilement imaginer l'embarras (pour ne pas dire plus) du Ministre des Transports et du Gouvernement si nous avions pu annoncer que nous avions trois **Médiateurs**, côté syndical. A charge pour les Pouvoirs Publics d'en proposer trois de leur côté.....

Heureusement, nous avons pu aboutir par nous-mêmes à la résolution du conflit. Malheureusement, **un quart de siècle plus tard**, aucune procédure de médiation n'a encore été instaurée dans la Fonction Publique....



Les négociations

La journée du **30 juillet** commence par une nième réunion infructueuse à la DGAC .

En début d'après-midi, à la demande du Bureau National, je mets au point une **Déclaration solennelle du Sncta** , que je rends publique aussitôt, il est 15 heures, par le tout nouveau canal « AFP audio ». Ce qui permet qu'elle soit diffusée quasi immédiatement dans les flashes info horaires des radios :

« L'attitude conciliante et de prudence adoptée par l'Intersyndicale de la Navigation Aérienne le 25 juillet et notamment par le Sncta depuis les déclarations du Ministre des Transports le 28 juillet semble aujourd'hui être interprétée par le Gouvernement comme une preuve de faiblesse.

Les Services du Ministère des Transports, contre toute attente, se sont permis ce matin de re-proposer les mesures retirées des négociations par M. Douffiagues lui-même le 15 juin dernier.

Le Ministre des Transports qui s'est montré le 28 juillet plus préoccupé de menées politiciennes que de considérations sociales, serait bien avisé de prendre enfin en compte la détermination des "Aiguilleurs du ciel" qui n'ont jamais été intimidés par les législations répressives mises en place dans le passé par ses amis politiques.

L'Intersyndicale de la Navigation Aérienne, avant même certaines prises de positions inattendues, avait fait preuve de responsabilité samedi dernier en indiquant publiquement où se trouvait le compromis possible.

Force est de constater cette après-midi que l'Intersyndicale de la Navigation Aérienne a été bien avisée de prendre ses précautions en déposant hier un premier préavis de grève pour toute la journée du mardi 4 août prochain. »

A la suite de quoi les Syndicats sont convoqués au Ministère.....

Les négociations avec le Ministre en personne commencent réellement, à 17 heures le **jeudi 30 juillet**.

La tension est très forte pour le Bureau national. Les Secrétaires Nationaux se posent à juste titre des cas de conscience que l'on peut aisément imaginer. Cependant, ils décident d'adopter une position ferme. Ils ne veulent surtout pas

céder à la peur de « l'Agence ». D'autant qu'il y a le préavis de grève de vingt-quatre heures pour le 4.

La séance n'aboutit pas. Elle est suspendue le **vendredi 31** à 2 heures du matin pour reprendre ...le jour même à 11 heures

Avant la reprise ce **31 juillet**, de bon matin, **Pierre** et **Bertrand** m'emmènent à une discrète rencontre avec le Directeur de cabinet du Ministre.

Me revoilà au "**Quai Kennedy**", notre ancien Ministère car **Jacques Douffiagues** n'a pas eu droit au prestigieux Hôtel de Roquelaure du Boulevard Saint Germain...(4)



L'entrée du Ministère où j'ai été si souvent attendu par les journalistes.



*Le hall du rez de chaussée
et l'escalier du Ministre où
"s'illustra" un huissier avec Vévette en 1979*

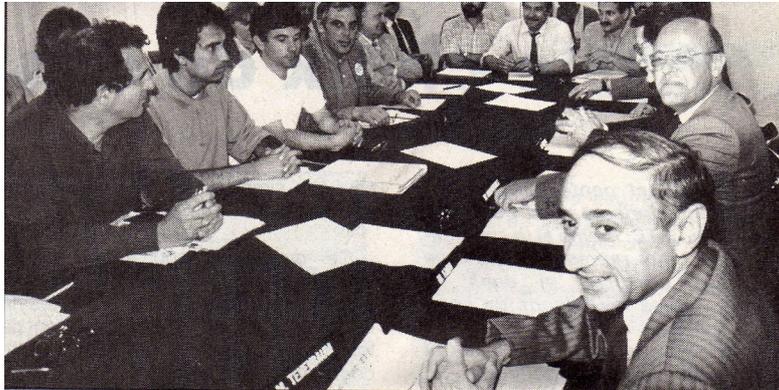


*L'antichambre du Ministre
et sa magnifique tenture*

⁴ Remerciements à Mme François Porchet (Comité d'Histoire du Ministère) et à M. Frédéric Le Bourhis (Documentation du Ministère) qui ont fouillé dans leurs archives pour me fournir ces photos de l'ancien Ministère, aujourd'hui démoli pour faire place à des immeubles de grand standing

A cette occasion, M. **Emmanuel Edou** reconnaîtra devant nous que l'article du Monde (« *Un conflit traité avec légèreté* ») et le fameux sondage du Figaro ne leur « *ont pas vraiment rendu service* ».....

En sortant de là, **Pierre** et **Bertrand** me demandent de les rejoindre à nouveau au Ministère dès le Conseil de discipline terminé.



Avec **Patrick**, nous les trouvons en train de déjeuner dans un petit salon mis à leur disposition alors que les autres Syndicats sont dans la cour à croquer des sandwiches.....

Pendant que nous étions au Conseil de discipline, M. **Douffiagues** venait de proposer, de façon totalement inattendue, **la création d'un Corps de débouché réservé aux Contrôleurs et classé en Catégorie "A"**.

Pierre et **Bertrand** sont très indécis. La Catégorie "A" proposée n'est pas pour l'ensemble des Contrôleurs et ça les gêne beaucoup.

Pour ma part, j'y suis très favorable. Une opportunité pareille risque de ne pas se représenter de sitôt si nous la refusons. Je rappelle que lorsque le Corps des OCCA a été créé en 1964, il ne concernait que 870 Contrôleurs sur plus de 2000. Mais en 1971 nous avons réussi à y faire rentrer TOUS les Contrôleurs (*dont moi...*) des Centres de Contrôle jusqu'aux aérodromes de "Famille IV".

A nous de faire pareil avec le nouveau Corps.

Pierre et **Bertrand** finissent par être convaincus.

La séance reprend.

Ils vont batailler pour que l'effectif de ce nouveau Corps ne soit pas indiqué.

Ce qui n'est pas accepté. Alors, ils vont décrocher que le pourcentage d'accès à l'ancienneté soit au moins de 50%.

A 20h., je m'éclipse de la salle des négociations. J'ai rendez-vous avec les journalistes...

Dans la cour du Ministère je suis interviewé en direct sur TF1 par **Valérie Nataf** (toujours sur TF1 aujourd'hui) puis en duplex pour Antenne 2 par **Hervé**

Claude (aujourd'hui sur Arte). Les Techniciens de la 2 me feront voir ensuite la cassette d'enregistrement dans leur car-régie.

A mon retour, M.**Douffiagues** est en train de présenter un « *projet d'intéressement* ».

Nous sommes beaucoup plus circonspects, la notion de gain de productivité étant difficile à évaluer pour des Contrôleurs dont la seule mission est la sécurité des avions dont ils ont la charge.. Le Bureau National me laisse d'ailleurs exposer ce point de vue à M. **Douffiagues** qui m'en donne acte et indique qu'il en tiendra le plus grand compte dans le cadre du Groupe de Travail qu'il propose pour la mise en œuvre de son projet.



Photo Le Figaro

Claude Valuy et **Pierre Thobie** nous ont rejoint.

Ce sont donc nos quatre Secrétaires Nationaux qui prendront la décision finale. Ils apposeront chacun leur signature au bas du Protocole avant que **Jacques Douffiagues** signe à son tour. Il est **23 heures ce 31 juillet**. Il aura fallu 28 heures en deux jours pour aboutir.

Pendant les débats, j'ai été chargé de discuter au téléphone, depuis le Ministère, avec **Bernard Vignes** à Reims car les Rémois, tous jeunes, s'agitent beaucoup contre les mesures proposées.... Avec **Bernard**, nous arriverons finalement à les calmer.

Je suis également envoyé à des négociations parallèles, dans le couloir (!), avec M.**Saadia** car le Ministre veut absolument faire figurer dans ce Protocole la levée du préavis pour le 4 août.

J'obtiens que cette levée soit signée sur un document séparé.

Reste encore deux gros "détails" à régler. La date d'application de ce Protocole et les suites des Conseils de discipline.

Pour la date d'application, on s'en doute, **Louis Pailhas**, qui manifestement ne digère pas ce protocole (*la tête qu'il fait depuis un moment me réjouit*

personnellement très fort...) tente toutes les manœuvres possibles de retardement. Nous rejetons sa proposition de fixer l'application au 1^{er} janvier 1988. Nous voulons son application immédiate, à la date de signature !

Les deux représentants du Ministère du Budget, qui ont assisté à la totalité des négociations, s'éclipsent alors pour aller demander des instructions à leur Ministre et à Matignon.

Lorsqu'ils reviennent pour annoncer que ce sera le 1er janvier, **Jacques Douffiagues** leur répond : « *Désolé, je viens d'accorder la date du 1^{er} août à ces messieurs-dames.* »



S'agissant des sanctions, le Ministre nous annonce que compte-tenu de l'excellent climat des négociations il prononcera le sursis pour toutes les sanctions qui lui seront proposées. Ce qui sera fait dès le 6 août.

La cérémonie des signatures terminée, le Ministre nous invite à fêter l'événement dans le grand salon du Ministère.

Ils étaient tellement peu sûrs d'aboutir à un accord que le champagne n'est pas au frais ! Et le personnel est parti.

C'est **Daniel Tenenbaum** qui fait le service...de jus de fruits et de whisky. Peu habitué à ce genre d'exercice, il va même renverser un plateau...

Tout sourire, le Ministre vient me parler personnellement : « *Monsieur **Fournier**, je suis heureux de faire votre connaissance. Mes enfants n'arrêtent pas de me demander qui est ce Contrôleur qui n'arrête pas de dire pis que pendre de toi. Je vais pouvoir leur dire que je vous ai enfin rencontré* ».

Le Directeur Général ajoutera : « *Je dois reconnaître, Monsieur **Fournier**, que vous avez gagné la bataille de la communication* ». Non, vraiment pas rancunier ce Directeur Général.

Au fil des conversations, il déclarera également, devant le Ministre d'ailleurs : « *Connaissant le Sncta comme je le connais, je ne doute pas qu'en moins de cinq ans vous aurez réussi à passer tous les Contrôleurs en Catégorie "A"* ».

Il ne croyait pas si bien dire puisque nous ne mettrons que.... quinze mois.

Je ne vais pas non plus manquer l'occasion de dire publiquement le fond de ma pensée à **Jean-Marc Montanard**, le Secrétaire Général du Spac-Cfdt, quant à son attitude à propos des Conseils de discipline. Je lui reproche son irresponsabilité de militant syndical. Il se bornera à me répondre : « *Je ne comprenais pas pourquoi la presse n'en parlait pas. J'aurais du me douter que tu étais intervenu* ».

De retour en avion ensemble à Aix le lendemain, **Pierre** et **Bertrand** m'inviteront au restaurant pour célébrer notre succès et notre excellente collaboration depuis le Comité National du 5 mai.

La fin du conflit du contrôle aérien
Les «aiguilleurs du ciel» pourront devenir fonctionnaires de catégorie A

Dès le 3 août, je diffusais un communiqué de presse pour annoncer que le Sncta tenait « *à remercier tous les journalistes de la presse écrite et audiovisuelle pour l'intérêt soutenu qu'ils avaient bien voulu manifester au conflit qui vient de s'achever.* ». J'ajoutais « *il ne fait aucun doute que cet intérêt a été de nature à permettre la prise de conscience de la nécessité de trouver une solution aux revendications avancées* ».



Gloire éphémère



"Vaucluse Matin"



"La Croix"

<p>UNE INTERVIEW DU PORTE-PAROLE DU SNCTA, M. FOURNIER</p> <p>Le <i>Nouvel Economiste</i>. Le SNCTA a-t-il décidé d'obtenir gain de cause quitte à « torpiller » Air Inter ?</p> <p>Jacques Fournier. — Toutes les compagnies sont touchées par notre mouvement. L'accent mis sur Air Inter est excessif : seulement huit vols par jour sont annulés. Huit vols sur 280 ou 300 ! Par rapport à 1979, où nous avions bloqué tout décollage pendant quarante-cinq jours d'affilée, nous avons justement cherché à modérer notre action.</p> <p>Les pertes de la compagnie intérieure sont tout de même importantes ?</p> <p>— Nous n'avons ni les moyens ni la volonté de vérifier les chiffres avancés. L'expérience des conflits passés montre que les sommes prétendument perdues ne se retrouvent jamais dans les bilans annuels. En 1979, les compagnies régionales nous ont réclamé 2 milliards de francs. En 1982, la justice leur a donné gain de cause à condition de pouvoir disposer des pièces comptables justifi-</p>	<p>tives. Cinq ans plus tard, elles n'ont toujours pas été produites.</p> <p>Quel cas faites-vous des conséquences de la grève sur les entreprises ?</p> <p>— Nous faire croire que notre grève paralyse la France, que les entreprises ratent des contrats et vont licencier parce que les avions d'Air Inter ont une heure de retard le matin, c'est se « foutre » du monde. La vie économique ne</p>	<p>s'est pas arrêtée : il y a encore de nombreux avions, le train, l'automobile, le téléphone, la télécopie et les téléconférences.</p> <p>Pourquoi refuser la création de l'agence si elle permet de satisfaire votre principale revendication : l'intégration des primes ?</p> <p>— Nous ne la refusons pas. Au contraire, nous sommes prêts à examiner sans a priori tout projet cohérent présenté par les Pouvoirs publics. Cet engagement, le SNCTA l'a pris dès le 16 mai 1986 dans la résolution finale de son quatorzième congrès. Mais nous ne signerons pas un chèque en blanc.</p> <p>Pourquoi dès lors ne pas suspendre la grève ?</p> <p>— Parce que M. Douffiaques a présenté sa proposition comme une sanction. Ce n'était pas la meilleure façon de créer l'effet psychologique nécessaire à la reprise du travail. Nous ne pouvons tout de même pas prendre notre base à revers. Pour débloquer la situation, il faudrait maintenant que l'Administration fasse un geste : en nous accordant par exemple une prime de rattrapage.</p>
<p style="text-align: center;">JACQUES FOURNIER.</p>		

"Le Nouvel Economiste"

De son côté, "Le Méridional" me décrira ainsi : « *Ce barbu au visage de pêcheur breton* ». Ce "surnom" va aisément supplanter celui d'*Ayatollah* que j'avais depuis 1979.

UN AIGUILLEUR SE DÉFEND

Impopulaires, les huit semaines de grève des aiguilleurs du ciel ? Hervé Briand, délégué national du syndicat des contrôleurs autonomes (SNCTA), se justifie



J.-P. Rey
HERVÉ BRIAND

Le Nouvel Observateur. — *Ça ne vous gêne pas de faire une grève impopulaire ?*

Hervé Briand. — Nous ne cherchons pas à gêner les gens. Nous travaillons normalement pendant le week-end. Nous avons choisi de faire une heure de grève le matin, à la prise du travail, parce que c'est un moment de grand trafic. Ça c'est vrai. Mais à quoi nous servirait-il de nous croiser les bras lorsque le ciel est vide ?

N. O. — *Mais vous en rajoutez. On dit que, ici ou là, vous vous amusez à désorienter les voyageurs en donnant les horaires tantôt en heures locales, tantôt en GMT...*

H. B. — C'est une fable. Simplement il se trouve que la prise de travail ne se fait pas à la même heure dans tous les centres : 7 heures à Athis-Mons, 7 h 30 à Roissy, 8 heures ailleurs...

N. O. — *Bref, vous désorganisez le trafic pendant trois heures...*

H. B. — Non, à partir de 8 h 30 tout rentre dans l'ordre.

N. O. — *Si vous travaillez le samedi, est-ce pour permettre aux grévistes de partir en week-end ?*

H. B. — Nous travaillons en fin de semaine pour ne pas gêner les familles.

N. O. — *Vous choisissez donc d'empêcher les hommes d'affaires, les chefs d'entreprise et les cadres de faire leur travail...*

H. B. — Il ne faut rien exagérer. Air Inter annule très peu de vols et se contente de les retarder.

N. O. — *Quelles sont vos revendications ?*

H. B. — Comme pour les policiers, les gendarmes et les gardiens de prison, la prise en compte des primes dans le calcul de la retraite que nous prenons à 55 ans. Or le ministère et la direction proposent d'intégrer dans le salaire une très faible partie des primes, pour un très petit nombre de contrôleurs, à condition qu'ils

"Le Nouvel Observateur"

Quelques titres de la presse

Un aiguilleur du ciel : « Nous ne faisons pas grève pour le plaisir »

Après 15 semaines, la grève des contrôleurs se poursuit

CIEL GRIS POUR DOUFFIAGUES

A 92,16 %, les aiguilleurs du ciel rejettent les projets du ministre des Transports et exigent l'ouverture de négociations dans le cadre de la fonction publique

**ras-le-bol des patrons contre
grève des aiguilleurs du ciel**

SOCIÉTÉ

**Contrôleurs aériens :
lettre aux enfants gâtés**

Les aiguilleurs
barrent le ciel
de nos vacances

● Libre opinion
Aiguilleurs du ciel...
vous exagérez !

Transports aériens

**UN "POINT FIXE" QUI
TRAINE EN LONGUEUR**

TRANSPORTS AÉRIENS

**Une grève ruineuse
pour la maison France**

Climat social tendu

Aiguilleurs du ciel : le défi

Les grèves dans la navigation aérienne

La menace de « l'assassinat des compagnies »

27/6/87
78/9/78

**Les aiguilleurs du ciel s'enfoncent
dans le trou noir**

9^e SEMAINE

**AIGUILLEURS DU CIEL :
DOUFFIAGUES HAUSSE LE TON**

Les propositions de Douffiagues font tanguer la navigation aérienne

ETABLISSEMENT PUBLIC

Navigation aérienne :

**Le « non »
des aiguilleurs du ciel**

Quatre-vingt-dix jours d'un conflit horripilant, et ça dure!

**Pourquoi
les aiguilleurs du ciel
font leur tête de mule**

GREVE
**Les aiguilleurs du ciel refusent la trêve
des vacances**

CAROTTE
Douffiagues appâte les aiguilleurs

**Y-A-T-IL UN AIGUILLEUR
DANS LE CIEL ?**

CONTROLEURS AERIENS: LE FRONT DU REFUS

Rejet massif du projet d'Agence de la navigation aérienne

LE CIEL BOUCHÉ DES AIGUILLEURS

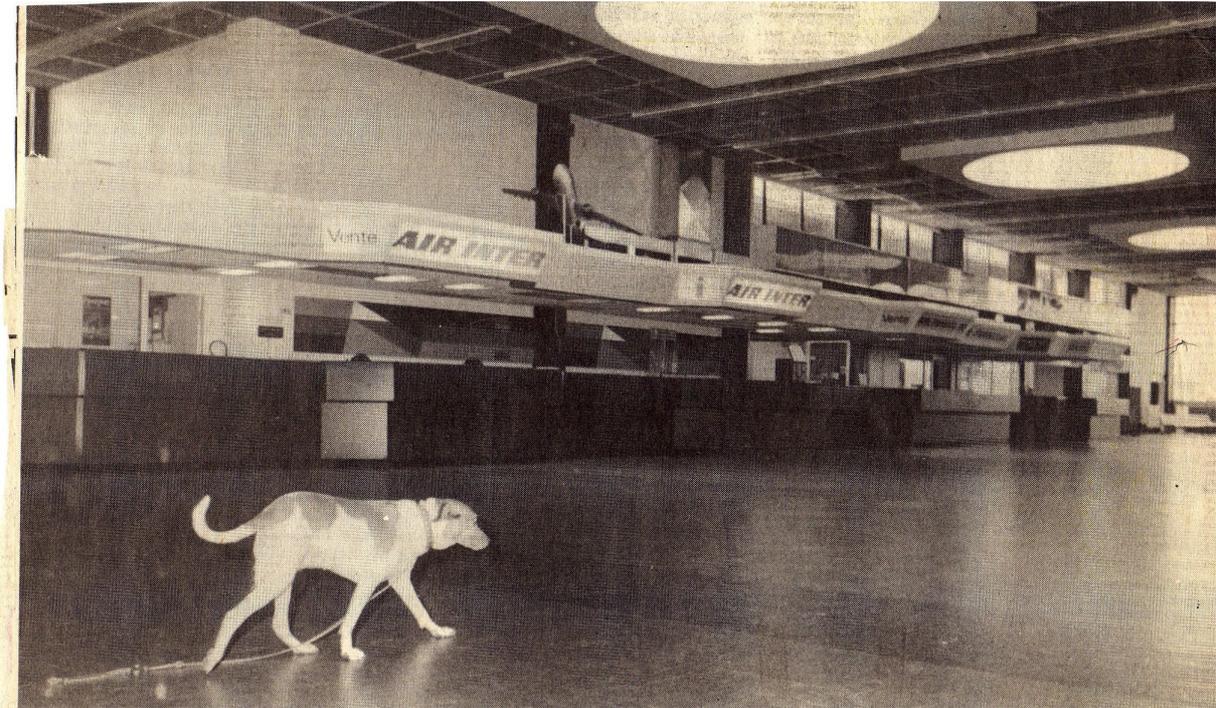
QUINZIÈME SEMAINE DU CONFLIT. MALGRÉ LES CRITIQUES DONT ILS SONT L'OBJET, LES CONTROLEURS POURSUIVENT LEUR ACTION. LA BASE PRÊTE A L'ÉPREUVE DE FORCE. LE GOUVERNEMENT N'A PAS ARRÊTÉ SA POSITION

AIGUILLEURS DU CIEL: C'EST L'ULTIMATUM

*Les aiguilleurs du ciel gardent
le contrôle de la grève*

*Les "aiguilleurs du ciel"
veulent des points d'indice*

Sans doute la photo la plus originale du conflit !



"Le Méridional"



Les inévitables courriers furibonds

PHILIPPE D'ARBIGNY

"Le Vieux Logis"

Chemin du Trêve d'Ars

01600 PARCIEUX

☎ (7) 898.02.44

Syndicat des Aiguilleurs du Ciel.

Le 24 Mai 1987.

Monsieur.

Comme de trop nombreux Français, j'ai été la victime, lors d'un vol Lyon - Toulouse AR, de votre grève aussi injuste que scandaleuse.

Aussi désirerai-je vous formuler les remarques suivantes:

- outre les sommes considérables que votre grève fait perdre aux compagnies aériennes ainsi qu'à l'Economie Française, votre grève coûte, également, très cher aux usagers, qui, peut-être à l'inverse de vous, ont à cœur leur travail.

- pensez-vous aussi, aux mères de famille avec des enfants en bas âges, aux personnes âgées, aux infirmes que vos facéties peuvent mettre dans des conditions difficiles voire dramatiques.

- si vous avez la fierté d'être Français, avez-vous réfléchi à la mauvaise ^{image} que peuvent se faire les Etrangers de notre Pays.

.../...

En réalité, et c'est ma conviction profonde, dans leur grande majorité, par le biais d'une soit-disant défense des intérêts des travailleurs, les syndicats oeuvrent, en fait, à saper l'Economie Française; elle n'en a pourtant nullement besoin actuellement. Mais, attention, à ne pas dresser un jour certains Français contre d'autres. Votre responsabilité serait alors entière.

Par ailleurs, votre statut de fonctionnaires vous oblige à demeurer, en permanence, à la disposition de l'Etat et des Français, d'autant que ce sont ces mêmes Français qui vous payent. Alors, méritez-vous votre salaire?

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Ph. d'Arbigny.

P.S. Je vous saurais gré de bien vouloir faire parvenir cette lettre à votre Direction Syndicale.

Par ailleurs, une telle lettre pourrait, aussi bien, être adressée à d'autres syndicats responsables du déclenchement de grèves injustes et préjudiciables aux Français et à la renommée de la France.



AIR SERVICE AFFAIRES

C. R. N. A.
Aix en Provence

Grenoble le 18 Juillet 1987

Messieurs,

Depuis plusieurs semaines nous avons subi votre grève qui touche l'ensemble du transport aérien français.

Je tiens à vous faire part de la dégradation de votre image de marque auprès de notre clientèle qui est constituée quant à nous essentiellement d'hommes d'affaires, de responsables d'entreprises, donc de gens habitués aux problèmes des entreprises. Ils jugent très très mal votre obstination malgré les très larges propositions qui vous ont été faites.

Votre "AURA" d'"AIGUILLEURS DU CIEL" s'est bien ternie. Vous n'êtes plus pour eux que des "FONCTIONNAIRES IRRESPONSABLES", "PEU ESTIMABLES".

Votre entreprise à vous n'a pas à faire la preuve de sa rentabilité, mais votre action nuit aux sociétés de transport qui après des années de difficultés se développent et doivent se renforcer pour aborder la concurrence européenne à compter de 1992.

Moins de recettes, c'est moins d'achat de matériel, c'est donc moins d'embauche de personnel, aussi bien navigant qu'au sol. En ce qui concerne le personnel navigant, je suis bien placé pour savoir que des centaines de jeunes pilotes (et des moins jeunes) attendent que les compagnies sérieuses embauchent pour pouvoir enfin rentabiliser les stages qui leur ont coûté des années d'efforts et de sacrifices financiers, vous connaissez le prix d'un stage IFR ou d'un PP 1.

La courtoisie habituelle de nos échanges radio ne doit pas vous faire croire que nous approuvons votre action. Nous sommes nombreux à avoir compris vos revendications mais nous pensons aussi qu'il ne faut pas aller au delà de certaines limites, limites atteintes et dépassées depuis longtemps.

Recevez, Messieurs, mes empressées salutations.

CRNA/SE					
01804 * 21 JUIL 87					
N° Cit :					
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A	E	T	RE	SA	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

JP EBRARD
JP EBRARD
PILOTE

COMPAGNIE AERIENNE

Tél. 76 33 31 01 - Domaine Jean Jaurès - 4 allée François Villon - 38130 ECHIROLLES

Biarritz le 21 Juillet 1987

Monsieur Jacques FOURNIER
Président du Syndicat des Contrôleurs aériens

Monsieur.

Je vous ai entendu ce matin sur France-Inter, sans d'ailleurs comprendre les raisons pour lesquelles une radio officielle donne encore la parole aux représentants d'individus qui désirent un statut particulier dans la fonction publique.

Ayant des activités à Paris et dans le sud de l'Aquitaine, je suis pris en otage toutes les semaines par des gens qui prétendent que leurs intérêts priment ceux de la nation!

N'avez-vous pas honte de votre attitude? Car enfin, vous avez choisi votre métier en parfaite connaissance et en toute liberté. Si vous n'en êtes plus satisfait, faites comme moi qui ai quitté un poste très important dans la fonction publique pour créer ma propre affaire.

Non seulement j'approuve l'amendement Lamassoure, mais des sanctions très sévères devraient être prises à votre encontre, allant jusqu'au licenciement pour atteinte aux intérêts nationaux.

Vous parlez à la radio, à la télévision; Mais vous n'avez pas le courage de vous présenter le matin dans l'aérogare d'Orly pour exposer votre position!

Vous avez droit à toute ma pitié.



A. Peyré
12 avenue de Londres
64200 Biarritz

Et notre vieille connaissance, Jean GABARRA, que l'on croyait disparu à jamais, redonne par deux fois du clavier !!!! :

Saint Cloud le 26 Mai 1987

Monsieur FOURNIER
Syndicat des contrôleurs aériens

Monsieur.

Je vous ai écouté sur Europe 1.

Fonctionnaire du rang le plus élevé, je trouve scandaleux que vous réclamiez des avantages dont ne disposent pas les autres membres de la fonction publique.

Vos primes sont en outre beaucoup trop élevées, car vous ne sortez, ni de l'ENA, ni de Polytechnique, ni de Normale Supérieure.

Comme l'a fait Reagan, je vous licencierais sans scrupule car vous faites passer vos intérêts catégoriels avant ceux de la nation.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments de grande pitié.



Jean Gabarra
40 rue du Mont Valérien
92210 Saint Cloud

Contrairement à vos allégations, le trafic aérien aux Etats-Unis se déroule bien, en dépit de son intensité bien supérieure à celle de France

Saint Cloud le 17 Juin 1987

Jacques FOURNIER

Monsieur.

Je vous ai vu à la télévision. Comment un homme des cavernes peut-il prendre en compte les contraintes d'une économie moderne?

Pour avoir fait de vous leur représentant., les contrôleurs aériens ridiculisent leurs revendications. Il est normal qu'elles ne soient pas satisfaites par des hommes raisonnables et responsables.

Il est souhaitable que vous soyez mis rapidement hors d'état de nuire à la nation dans une période de guerre économique. Dans certains Etats, vous seriez liquidés et expédiés dans quelques asiles psychiatriques.

En France, vous devez être licenciés; les candidats après une rapide formation seront capables de vous remplacer, car votre profession n'exige pas beaucoup de diplômes.

A vos camarades et à vous-même, je fais part de ma profonde pitié.



Jean Gabarra
40 rue du Mont Valérien
92210 Saint Cloud

Il y avait aussi quelques "furibonds" dans les rangs des Contrôleurs.
 C'est ainsi par exemple que **Jean-Pierre Nochez** quittera théâtralement une
 Assemblée Générale d'Aix en Provence en nous lançant : « *Messieurs, je vous
 laisse à votre médiocrité* ».....
 Mais il n'a pas refusé, par la suite, de passer lui aussi en Catégorie "A".....

LA PLUS BELLE RÉPONSE À TOUS CES TEIGNEUX VIENDRA DE

"BYL" :



Pendant les semaines qui vont suivre, je vais être encore sollicité par la presse.
 Je refuserai à nouveau certaines interviews.

Les [22 et 23 septembre](#), le Comité National du Sncta se réunit à Paris.
Le conflit terminé, il convient maintenant de passer au crible l'application du Protocole.

J'interviens notamment sur l'article 1 du projet de loi portant création des O3CA (*Officier Contrôleur en Chef de la Circulation Aérienne*) en Catégorie "A".
Cet article place ce nouveau Corps sous l'autorité des IEEAC. C'est inacceptable.
Et ce n'est pas conforme à l'esprit des négociations ni à l'accord signé. Le Bureau National est donc mandaté pour faire modifier cet article.

Au cours de l'été, le Bureau national m'avait demandé de me pencher sur *l'intéressement et les gains de productivité*. Je fais donc un long exposé sur ces questions au Comité. Exposé qui sera repris dans « **Conflits dans l'Air** » N° 43.

Et le Comité National, sur ma proposition, demande que si redistribution des gains de productivité pour 1986 et 1987 a lieu, tous les Contrôleurs retraités au 1^{er} août 1987 en bénéficient également. Et ma candidature comme « conseiller » de la délégation Sncta qui va siéger au Groupe « Productivité-Intéressement » présidé par M.**Jaquard**, est retenue.

Le soir du [22](#), nous dînons tous ensemble au restaurant. **Pierre** en profite pour faire un petit discours sur les récents événements. Entre autres, il me remercie d'avoir su faire profiter le Bureau de mon expérience de « *grand ancien* » ainsi que pour les Conseils de discipline et d'avoir si bien mené les relations avec la presse.

A propos de « **Conflits dans l'Air** », au plus mauvais moment, juste après la signature du Protocole, notre Imprimerie "SOMI" à Toulouse, avec laquelle nous travaillons depuis tant d'années, nous annonce brusquement qu'elle n'est plus en mesure d'imprimer notre Journal....

Alors, me voilà, évidemment, chargé d'en dégoter une autre !

J'ai eu de la chance. En quelques semaines, je fais affaire avec "**L'IMAGINE**", située à...15 km de chez moi.

Et ça m'a enchanté de pouvoir mettre la dernière main à la maquette de chaque numéro, à leur atelier, avec leurs techniciens. Cela ne m'était jamais arrivé auparavant, même avec « **Control** ».

Et puis c'est magique, émouvant même, de voir apparaître les premières feuilles à peine sèches.

Et notre numéro 43, entièrement consacré au Protocole peut ainsi paraître dès le mois de novembre.

Pendant ce temps-là, dès le **4 octobre**, le Sncta estime devoir mettre en garde l'Administration sur l'évolution néfaste de la situation quant aux suites données au Protocole du 31 juillet. Le **20**, M. **Douffiagues** en personne adresse un courrier au Syndicat dans lequel il confirme sa volonté de voir respecter L'ESPRIT de celui-ci.

Mais le **23 octobre**, le Sncta se voit contraint de quitter le seconde réunion du Groupe « Productivité-Intéressement » au bout de ...six minutes ! Il se rend immédiatement au Ministère où, malgré l'absence de rendez-vous, il est aussitôt reçu par le Conseiller Social du Ministre.

S'en suivent des échanges de télex entre le Syndicat, le Ministre et le Directeur Général.

Si bien que les **5 et 19 Novembre** puis le **15 décembre** les réunions du Groupe « Productivité-Intéressement » peuvent à nouveau se dérouler normalement.

Le **2 décembre**, la loi créant le Corps des O3CA en Catégorie "A" est votée par l'Assemblée Nationale. Le Front National, le PS et le PC s'abstiennent.... Le **11**, le Sénat adopte à son tour, PS et PC s'abstenant à nouveau.

La Loi est promulguée par le Président de la République le **18**.

Et pour finir l'année en beauté, le **24 décembre**, le Sncta obtient **51,53%** aux élections nationales qui viennent de se tenir les semaines précédentes.

